

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01517 Numéro SIREN : 849 285 820 Nom ou dénomination : A.I.A.L. CLOISONS SASU
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2020 sous le numéro de dépôt 9801

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

380-1 N° 2065-SD
Tribunal de Commerce de Pontoise 2020

Exercice ouvert le	01032019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				20 OCT. 2020	Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU	
SIRET	8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en
35 Rue des Sapins	
95100 ARGENTEUIL	

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

Activités exercées	Travaux de menuiserie métallique et serr	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	33 749	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238 quinquies
---------------	----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID
---	--

Viséur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable :	Tél :
- du conseil :	Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :	Tél :
- N° d'agrément :	

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU
849285820 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2019

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Designation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 35 Rue des Sapins 95100 ARGENTEUIL																	
Numéro SIRET* 8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5																	
Durée de l'exercice en nombre de mois* 10										Durée de l'exercice précédent* 							
										Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le 					
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF																	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012												
		Autres*	014		016												
	Immobilitisations corporelles*		028	2 643	030	167		2 476									
	Immobilitisations financières* (1)		040		042												
	Total I (5)		044	2 643	048	167		2 476									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052												
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	35 854	070			35 854									
		Autres* (3)	072	6 352	074			6 352									
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	17 650	086			17 650									
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	59 857	098			59 857									
	Total général (I + II)		110	62 501	112	167		62 334									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120					1 000									
	Écarts de réévaluation		124														
	Réserve légale		126														
	Réserves réglementées*		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131														
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136					28 510									
	Provisions réglementées		140														
Total I		142					29 510										
Provisions pour risques et charges		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166					4 261									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	3 614			19 722										
	Produits constatés d'avance		174				8 840										
	Total III		176				32 823										
Total général (I + II + III)		180				62 334											
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		2 643										
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU		Exercice N clos le 31/12/2019		Exercice N-1 clos le	
				1		2	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214		
		services*	intracommunautaires	217	218	112 426	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	112 426		
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	2 123		
	Variation de stocks (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : 3 000 - immobilier :)		242	74 900		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE :)		244			
	Rémunérations du personnel*			250	1 521		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	(35)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*			254	167		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	78 677		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	33 749		
	Produits financiers	(III)		280			
	Produits exceptionnels	(IV)		290			
	Charges financières	(V)		294			
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		300	177		
Impôts sur les bénéfices*			306	5 062			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	28 510			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	28 510	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	(VII)		318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	5 062		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	177	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.259 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990				
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. séptdecies)	993				
Déductions	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies E)			649			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	33 749	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	33 749	372		

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

N° 2033-B

1 / 1

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU
849285820 IS1

31/12/2019

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU</u>						Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
		Autres	410		412		414		416				
	Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
		Constructions	430		432		434		436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	2 643	444		446	2 643			
		Installations générales, agencements divers	450		452		454		456				
		Matériel de transport	460		462		464		466				
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
		Immobilisations financières	480		482		484		486				
		TOTAL	490		492	2 643	494		496	2 643			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	167	534		536	167				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
	TOTAL	570		572	167	574		576	167				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579		Régularisations	590	583	594	595					
	TOTAL				596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

Néant ☒

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4			
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autres immobilisations corporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			

II			DÉFICITS REPORTABLES		III			DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996	
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			860						
Total des déficits restant à reporter			870						

IV	DIVERS
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

Exercice ouvert le : 01/03/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 10

DECLARATION DES EFFECTIFS	
---------------------------	--

DECLARATION DES EFFECTIFS		376	
Effectifs moyens du personnel		657	
Dont apprentis		651	
Dont handicapés		861	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE	
-----------------------------	--

[illegible]

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106

[illegible]

II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	
	Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
	Subventions d'exploitation reçues	113
	Variation positive des stocks	111
	Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
	Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
	TOTAL 2	144

III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée
-----	---

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats			121
Variation négative des stocks			145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.			146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante			150
TOTAL 3			152

IV	Valeur ajoutée produite
----	-------------------------

IV Valeur ajoutée produite		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
Calcul de la Valeur Ajoutée			

V	Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises
---	--

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

[illegible]

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)												
Période de référence	024		/		/			160		/		/
Date de cessation								186		/		/

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F

2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

ADRESSE (voie)

35 Rue des Sapins

CODE POSTAL

95100

VILLE

ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	DIAS GONCALVES	Prénom(s)	ARMANDO
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	500
Naissance : Date	29081972	N° Département	99	Commune	ABOIM
Pays	PORTUGAL				
Adresse : N°	35	Voie	r. des Sapins		
Code Postal	95100	Commune	ARGENTEUIL	Pays	FRA

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒ *

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 8 4 9 2 8 5 8 2 0 0 0 0 1 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU

ADRESSE (voie) 35 Rue des Sapins

CODE POSTAL 95100 VILLE ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 0

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

CA21PROAVA



Designation de l'entreprise	SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU 35 RUE des Sapins 95100 ARGENTEUIL 849285820 ISI
-----------------------------	---

[illegible]

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SASU A.I.A.L. CLOISONS SASU
35 RUE des Sapins
95100 ARGENTEUIL

31/12/2019

Numéro SIRET du principal établissement

84928582000015

Code APE

4332B

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	33 749
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

SASU A.I.A.L. CLOISONS

Capital 1 000 €
Siège social : 35 RUE DES SAPINS
95100 ARGENTEUIL

RCS PONTOISE 849 285 820

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 02 JUIN 2020

Résolution unique du Président sur l'exercice allant du 01 Mars 2019 au 31 décembre 2019, approbation du bilan, compte de résultat et conventions.

Ces conventions font l'objet d'un rapport spécial.

1°) ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE CETTE PERIODE

Au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2019 notre société a réalisé un chiffre d'affaires de : 112 426 €

Les charges d'exploitation, atteignent la somme de 78 677 €, dont le poste frais de personnel 1 486 €, représente 1% du C.A. H.T. La valeur ajoutée, 35 403 € représente 31 % du C.A. H.T. avant coût de main d'œuvre. Notre activité est centrée dans le domaine de la sous-traitance en menuiserie métallique.

2°) AFFECTATION DU RESULTAT

J'affecte le résultat de l'exercice, 33 749€ de la manière suivante : 100 € au poste réserve légale et 33649 € au poste Report à Nouveau.

3°) ANALYSE DE L'ACTIVITE

L'activité s'analyse de la manière suivante, le C.A est réalisé en totalité en sous-traitance. Les marges et la valeur ajoutée restent correctes.

Les achats de marchandises restent inexistant, les frais de fonctionnement sont maîtrisés.

4°) PERSPECTIVES D'AVENIR

Je reste confiant pour l'année 2020

RDG

5°) ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président pour l'exercice 2019
- Conventions spéciales,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs

Monsieur DIAS GONCALVES ARMANDO
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ADG', with a long horizontal stroke extending to the right.

SASU A.I.A.L. CLOISONS

Capital 1 000 €

**Siège social : 35 RUE DES SAPINS
95100 ARGENTEUIL**

RCS PONTOISE 849 285 820

PROCES VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le 02 juin à 16 heures,

Les associés de la SASU A.I.A.L. CLOISONS, société par actions simplifiée, au capital de : 1 000 €, divisé en 500 parts sociales, se sont réunis, en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation du président.

Tous les associés sont présents, au nombre de parts sociales de : 500 parts.

Total égal à la totalité des parts sociales composant le capital, soit 500 parts.

Les associés présents ou représentés, constituent plus de la moitié du capital social.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise par la loi et les statuts.

Le président dépose sur le bureau, les pièces et documents suivants, qui sont à la disposition des associés.

- un exemplaire des statuts,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion de l'exercice clos à cette date,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées,
- le texte des projets de résolutions qui seront proposés au vote de l'assemblée.

.../...

Le président indique que tous les éléments requis par la loi ont été tenus à disposition des associés ou leur ont été adressés dans les conditions légales.

ADG

Puis, il rappelle que l'assemblée a été convoquée afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de Gérance sur le dernier exercice clos au 31.12.19
- Affectation des résultats,
- Quitus de la gérance pour l'exercice 2019,
- Conventions spéciales,
- Approbation de la rémunération de gérance,
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs.

Puis , il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance et leur est soumis l'inventaire, le bilan et le compte de résultats de cet exercice.

Il donne ensuite lecture de son rapport spécial et déclare le discussion ouverte.

Les associés examinent ensemble les comptes de la société afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ils décident ensuite des objectifs à atteindre pendant les prochains mois.

Enfin, après échange de diverses observations et explications, le gérant, constatant que la parole n'est plus demandée, met aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et examiné les comptes de l'exercice, qui se traduisent par un résultat comptable bénéficiaire de : 33 749 €

les déclare approuvés sans limite ni réserve, pour l'exercice allant du 01 Mars 2019 au 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos 33 749€ de la manière suivante :

La somme de 100 € au poste « Réserve Légale » et

La somme de 33 649 € au poste « Report à Nouveau »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Les associés donnent quitus à la gérance, pour sa gestion de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Suite au rapport de gérance, à l'examen des comptes et aux discussions en cours d'assemblée, les associés constatent qu'aucune convention réglementée n'a été passée entre la société et les associés, si ce n'est des remboursements aux conditions normales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ADG

Cinquième résolution :

Les salaires de la gérance sont approuvés pour leur montant comptabilisé. DADS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Il est décidé de ne pas faire une distribution de dividendes pour cette année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes ou d'une copie certifiée conforme à l'original, pour effectuer les formalités inhérentes à la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ADGOM', with a long, sweeping horizontal stroke underneath.

SASU A.I.A.L. CLOISONS

Capital 1 000 €
Siège social : 35 RUE DES SAPINS
95100 ARGENTEUIL

RCS PONTOISE 849 285 820

RAPPORT SPECIAL DE LA A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 08 JUIN 2020 SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ARTICLE 223-19

**Aucune convention n'a été passée entre la société et son actionnaire unique
période allant du 01 Mars 2019 au 31 décembre 2019, sauf :**

Les salaires du Président pour leur montant DADS

Les remboursements de frais aux conditions normales.

Monsieur DIAS GONCALVES ARMANDO
Président

